

REUNION DU 3 JANVIER 2017

Date de convocation :
22/12/2016

Date d'affichage
22/12/2016

Nombre de Conseillers :
En exercice : 73
Présents : 40
Votants : 45

Le trois janvier deux mil sept à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au Centre Socioculturel en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe CATHERINE, Maire de Picauville.

Etaient présents :

A BENON, G BRISSET, G DONGE, M MAUNOURY, S SALMON, M BARTON, D LANGEVIN, E LEMONNIER, E LEQUERTIER, S LEROUVILLOIS, F LESACHEY, J LEVIN, M RACHINE, G TREBERT, V BLANDIN, M GERVAIS, L HAVARD, A DESSOUDE, B JOSSET, M JOSSET, H MARIE, JJ VASLIN, F ALLIX, O DESHEULLES, S JULIEN, I MAQUAIRE, F CATHERINE, P CATHERINE, C CHANTREUIL, I DROUET, D FAUDEMER, J LAHAYE, G LARSONNEUR, M LEMIERE, MH PERROTTE, G TRAVERT, M BIHEL, V DUVERNOIS, A LELIEVRE, JP TRAVERT

Excusés : F BACHER pouvoir à G DONGE, M GALIS pouvoir à F CATHERINE, C MARIE pouvoir à MH PERROTTE, A ELIOTT pouvoir à A LELIEVRE, C GAILLARDON pouvoir à JP TRAVERT

M YVER, J BESSELIEVRE, V BOSQUET, JP MANIGLIER, M HEBERT, JJ LEJUEZ, G PERROTTE

Absents : JM CHAULIEU, P FERREY, JM LE MARINEL D MAUVIEL, G VIEL, P LUCAS, J TOLLEMER, JN TOLLEMER, A HALLET, C HOLLEY, A TRAVERS, F COUDRIER, M MILLET, C RACHINE, S ROUXEL, C ZAMPROGNO, MC BERTHELIER, I CATHERINE, D GOSSELIN, JP GROULT, O LESOUEF

01.01.03.17 Installation des conseillers municipaux

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe CATHERINE, Maire historique de Picauville accueillant le siège de la commune nouvelle qui a déclaré les membres du conseil municipal de la commune nouvelle de Picauville cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Désignation d'un secrétaire de séance : Valérie BLANDIN

02.01.03.17 Election du maire

Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art L2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 40 Conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire. Il a rappelé qu'**en application des articles L2121-4 et L2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si après 2 tours aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.**

Constitution du bureau

le conseil municipal a désigné 2 assesseurs :

- M LEMIERE
- L HAVARD

Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote, après être passé à l'isoloir. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne prévue à cet effet. Le nombre des conseillers municipaux qui n'ont pas souhaité prendre part au vote à l'appel de leur nom a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins déclarés nuls par le bureau en application de l'article L66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au PV avec mention de la cause de l'annexion.

1^{er} tour

nombre conseillers présents 40

nombre de votants (enveloppes déposées) 45

nombre de suffrages déclarés nuls : 8

nombre de suffrages exprimés : 37

majorité absolue : 19

Noms et prénoms des candidats (ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
BLANDIN Valérie	1	Une
CATHERINE Philippe	35	Trente-cinq
LEMIERE Michel	1	un

Proclamation de l'élection du Maire

Monsieur Philippe CATHERINE a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Sous la Présidence de Monsieur Philippe CATHERINE élu Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints

03.01.03.17 Fixation du nombre d'adjoints au Maire de la commune nouvelle

Le Président a indiqué qu'en application des articles L2122-1 et L2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum du nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif du conseil municipal, soit 22 adjoints au Maire maximum.

Il a rappelé que les Maires des communes historiques sont Maires délégués et adjoints de droit de la commune nouvelle de Picauville.

Au vu de ces éléments, le Président propose de fixer à **2 le nombre d'adjoints au maire de la commune nouvelle.**

Le Conseil Municipal à la majorité (44 voix Pour et 1 Abstention),

DECIDE de créer 2 postes d'adjoints au maire de la commune nouvelle

04.01.04.17 Election des adjoints au Maire de la commune nouvelle

Le Président a rappelé que les **adjoints sont élus au scrutin secret de liste** et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si après 2 tours aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Conseil Municipal a décidé de laisser un délai de 5 minutes pour le dépôt auprès du maire, des candidatures aux fonctions d'adjoint au maire.

1^{er} tour

nombre conseillers présents : 40

nombre de votants (enveloppes déposées) : 45

nombre de suffrages déclarés nuls : 5

nombre de suffrages exprimés : 40

majorité absolue : 21

Noms et prénoms des candidats (ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Liste 1 (MH Perrotte, M Lemière)	40	quarante

Proclamation de l'élection des adjoints

Madame Marie-Hélène PERROTTE et Monsieur Michel LEMIERE (liste 1) ont été proclamés adjoints au maire et ont été immédiatement installés.

05.01.03.17 Institution du Conseil communal de la commune déléguée de Les Moitiers en Bauptois

le Conseil Municipal instaure le conseil communal dans la commune déléguée de les Moitiers en Bauptois, avec 6 conseillers communaux.

Il est rappelé le schéma actuel de chaque commune déléguée de l'ancienne commune nouvelle de Picauville à savoir :

Amfreville : 11 conseillers communaux (effectif légal 11)

Cretteville : 10 conseillers communaux (effectif légal 11)

Gourbesville : 9 conseillers communaux (effectif légal 11)

Houtteville : 7 conseillers communaux (effectif légal 7)

Picauville : 19 conseillers communaux (effectif légal 19)

Vindefontaine : 11 conseillers communaux (effectif légal 11)

et que chaque conseillers municipaux historiques sont désignés en tant que conseillers communaux dans leurs communes historiques.

06.01.03.17 Fixation du nombre de postes d'adjoints au Maire délégué de Les Moitiers en Bauptois

Monsieur le Maire propose de fixer à 2 le nombre d'adjoints délégués dans la commune historique de Les Moitiers en Bauptois.

Et de maintenir les adjoints aux maires délégués de l'ancienne commune nouvelle de Picauville

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

FIXE à 2 le nombre d'adjoints au Maire délégué

DECIDE de maintenir les adjoints aux maires délégués de l'ancienne commune nouvelle.

07.01.03.17 Election des adjoints au Maire délégué de les Moitiers en Bauplois

Le Président a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si après 2 tours aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Conseil Municipal a décidé de laisser un délai de 5 minutes pour le dépôt auprès du maire, des candidatures aux fonctions d'adjoint au maire.

Deux candidatures sont alors déclarées : Maquaire Isabelle et ALLIX Francis et le vote est mis en place

1^{er} adjoint au Maire délégué

1^{er} tour

nombre conseillers présents : 40
nombre de votants (enveloppes déposées) : 44
nombre de suffrages déclarés nuls : 2
nombre de suffrages exprimés : 42
majorité absolue : 22

Noms et prénoms des candidats (ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
ALLIX Francis	2	Deux
MAQUAIRE Isabelle	40	Quarante

Proclamation de l'élection des adjoints de la commune déléguée Les Moitiers en Bauplois

Madame Isabelle MAQUAIRE a été proclamée adjoint au maire délégué et a été immédiatement installée.

2^{ème} adjoint au maire délégué

1^{er} tour

nombre conseillers présents : 40
nombre de votants (enveloppes déposées) : 45
nombre de suffrages déclarés nuls : 3
nombre de suffrages exprimés : 42
majorité absolue : 22

Noms et prénoms des candidats (ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
ALLIX Francis	40	Quarante
MAQUAIRE Isabelle	2	deux

Proclamation de l'élection des adjoints de la commune déléguée Les Moitiers en Bauplois

Monsieur Francis ALLIX a été proclamé adjoint au maire délégué et a été immédiatement installé.

Procédure d'envoi des convocations au conseil municipal

Il est proposé aux élus qui le souhaitent de recevoir leurs convocations par mail pour le conseil municipal et toutes les autres réunions, ainsi que la majorité des documents. Un document à signer circule.

séance levée à 22h
prochain CM le mardi 10 janvier
Vœux du Maire 24 janvier

